

Dossier N° : 3442485  
Démarche : Entreprises engagées pour la nature - act4nature France /  
Etape 2 : Formaliser le plan d'actions individuel volontaire  
Organisme : Direction des Acteurs et des Citoyens  
Ce dossier est **en construction**.

## Historique

Déposé le : jeudi 28 octobre 2021 17h35

## Identité du demandeur

Email : beatrice.gaulier@merigniesgolf.com  
SIRET : 44264266600014  
SIRET du siège social : 44264266600014  
Dénomination : MERIGNIES AMENAGEMENT DU GOLF ET D'ESPACES  
D'HABITAT ET D'ACTIVITE  
Forme juridique : Société à responsabilité limitée (sans autre indication)  
Capital social : 1 060 000 €  
Libellé NAF : Activités des marchands de biens immobiliers  
Code NAF : 6810Z  
Date de création : 1 juillet 2002  
Effectif (ISPF) : 3 à 5 salariés  
Code effectif : 02  
Numéro de TVA intracommunautaire : FR47442642666  
Adresse : MERIGNIES AMENAGEMENT DU GOLF ET D'ESPACES  
D'HABITAT ET D'ACTIVITE  
MAGEHA  
CHEMIN DE LA VALUTTE  
8 CHE DE LA VALUTTE  
59710 MERIGNIES  
FRANCE

# Formulaire

## **Le préalable pour remplir ce formulaire : avoir déposé les 10 principes communs signés**

Vous avez déposé dans une première étape intitulée : "Entreprises engagées pour la nature-act4nature France / Etape 1 : Signer les 10 principes communs" les 10 principes communs signés par le plus haut niveau exécutif de l'entreprise.

Un numéro de dossier vous a été attribué que vous devez renseigner ci-après.

Si vous ne l'avez pas fait, rendez-vous sur page suivante :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/rejoindre-l-initiative>

## **Numéro de dossier de dépôt des 10 principes communs signés**

3442485

## **Formulaire de dépôt du plan d'actions Entreprises engagées pour la nature - act4nature France**

### **Informations préalables**

Le formulaire ci-dessous permet aux entreprises de soumettre en ligne leur plan d'action en faveur de la biodiversité dans le cadre de l'initiative Entreprises engagées pour la nature - act4nature France.

Cette initiative est exclusivement réservée aux entreprises.

Avant de déposer son plan d'actions individuel, l'entreprise doit avoir signé au plus haut niveau exécutif les 10 principes communs act4nature (cf. ci-dessus).

Le formulaire est construit de manière à accompagner l'entreprise dans la structuration et la valorisation de ses engagements. Il est accompagné d'un guide pédagogique qui contient notamment des exemples de bonnes pratiques et d'indicateurs, un glossaire et tout autre élément d'explicitation pour accompagner l'entreprise dans sa démarche ; nous conseillons vivement sa lecture avant d'entamer le dépôt des engagements. Le guide pour l'action est disponible à l'adresse suivante :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/rejoindre-l-initiative>

Vous pouvez télécharger ici le formulaire en format modifiable texte pour préparer vos réponses hors ligne et les faire circuler en interne :

[https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/sites/default/files/2019-12/19.12.11\\_Formulaire\\_EEN\\_v\\_texte\\_modifiable.docx](https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/sites/default/files/2019-12/19.12.11_Formulaire_EEN_v_texte_modifiable.docx)

Cependant, seuls les dépôts du plan d'actions via le formulaire seront pris en compte.

A NOTER : Vous pouvez remplir en plusieurs fois le formulaire, pour cela n'oubliez pas d'enregistrer régulièrement pour ne pas perdre les informations renseignées.

**Dans un esprit de valorisation et de transparence, je reconnais avoir pris connaissance que les données récoltées dans le formulaire ci-dessous pour les questions qui comportent le symbole «  » pourront être rendues publiques dans le cadre de la communication autour de l'initiative et auprès de l'ensemble de la communauté des « Engagés pour la nature »**

Oui

**La publication de vos réponses aux autres questions est soumise à votre approbation :  
Votre entreprise accepte que la totalité des données récoltées ici puissent être rendues publiques**

Oui

## **Aperçu du formulaire de dépôt des engagements**

**PARTIE A / PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE**

**PARTIE B / ÉTAT DES LIEUX**

**PARTIE C / PLAN D'ACTION VOLONTAIRE**

1 - Cadre général du plan d'action volontaire

2 - Actions volontaires concernant votre cœur de métier

3 - Actions volontaires complémentaires qui contribuent à la préservation de la biodiversité

**PARTIE D / Résumé du plan d'action**

## **PARTIE A / PRESENTATION DE L'ENTREPRISE**

### **Objectif :**

Informations factuelles concernant l'identité de l'entreprise et permettant de connaître son cœur de métier.

### **1 - Précisez l'organisme qui engage sa responsabilité dans le cadre de cette démarche ?**

Autre

### **Si Autres, précisez**

MAGEHA gère le golf de Mérignies, et a une activité d'aménageur. L'engagement "entreprise engagé pour la nature" concerne l'activité Golf.

### **2 - Nom d'usage de l'entreprise ?**

Mérignies Golf

### **3 - Quelle est la taille de votre entreprise ?**

Petite et moyenne entreprise (PME)

### **4 - Décrivez les activités de votre entreprise ?**

Gestion d'un golf (entretien des parcours, accueil clients, enseignement, animations, boutique golf).

### **5 - Votre entreprise a-t-elle défini une raison d'être ?**

Non

### **Si oui, précisez laquelle**

Cette dimension est depuis l'ouverture du golf, implicitement, dans la raison d'être de l'entreprise. Le golf s'est doté depuis 2018 d'une charte environnementale, mais la raison d'être n'est pas explicitement formulée.

### **6 - Zone géographique : Adresse du siège social ou de l'entité engagée ?**

Chemin de la Valutte 59710 Mérignies

## **7 - Autre information importante à ajouter permettant de décrire votre entreprise ou votre activité ?**

Le golf propose, sur 110 ha : 3 parcours 9 trous, et une vaste zone d'entraînement (10ha), 4ha de lacs artificiels. Un 4ème parcours 9 trous, 30ha, est en construction.

Il est ouvert à tous, il accueille ou organise :

- Des golfeurs abonnés à l'année (600 à fin 2021)
- Des golfeurs extérieurs, réguliers ou de passage ( 1400 licenciés à fin 2021)
- Des golfeurs étrangers (belges, néerlandais, anglais) - environ 600/an hors pandémie.
- Une école de golf (150 enfants et jeunes)
- Des élèves adultes en stage ou cours (individuels ou duo)
- Des scolaires en session golf (environ 10 classes/an)
- Des initiations gratuites (2 portes ouvertes de 3 semaines, et quelques dimanches)
- Des initiations pour entreprises (entre 100 et 200/an), en séminaire en lien avec le restaurant
- 30 compétitions à l'année
- 11 équipes sportives en championnats de France
- Un proshop vend matériel et textiles de golf.

Le golf est en relation étroite avec Le restaurant "L'engrenage Brasserie" (société autre, MAGEHOR, mais même direction).

## **PARTIE B / ETAT DES LIEUX**

### **Objectif :**

Cette partie vise à analyser les interrelations qu'entretiennent les activités de votre entreprise avec la biodiversité, que ce soient les stratégies ou les plans d'actions déjà mis en place, l'analyse et l'appréhension de vos impacts et dépendances ou encore les contributions et actions positives.

Elle vous permet d'identifier vos enjeux vis-à-vis de la biodiversité et votre point de départ dans le but notamment de définir un périmètre d'engagement et d'action cohérent au regard de ceux-ci.

Vous trouverez plus d'informations dans le guide pour orienter votre démarche et vous permettre de répondre au mieux aux questions ci-dessous.

### **1 - Vos engagements préexistants**

**Avant l'élaboration de l'engagement déposé ici, votre entreprise avait-elle mis en place une politique ou stratégie biodiversité (actions mises en œuvre de manière structurée ou engagements pris) ?**

Oui

## Si oui, décrivez ici vos engagements préexistants

Label Argent obtenu en 2019 au programme Golf et Biodiversité en lien avec la Fédération Française de Golf, Museum d'Histoire Naturelle et le Groupement Ornithologique du Nord.

- Plantation de 70000 arbres et arbustes depuis 14 ans. 5 ha de plans d'eau. Des fascines de plantes héliophytes sur les 1200 mètres de berges des étangs.
- 20 000 mètres linéaires de fossés sont curés selon un plan phasé sur 5 ans permettant à la faune et à la flore de conserver leur habitat. Corridors de circulation des espèces pour enrichir la trame verte et bleue.
- 20 nids à hirondelles
- 78% du golf est laissé à l'état quasi sauvage, et broyage de ces « roughs » seulement une fois par an, après les périodes de nidification. 3 zones de roughs laissés à l'état 100% sauvages.
- 5 ruches pour favoriser la pollinisation.
- Pas de bois morts laissés volontairement aux abords du golf. Les résidus de branchage sont systématiquement broyés et étalés sur l'ensemble des massifs ou laissés sur place. Pierriers.
- Respect des habitats et micro-habitats patrimoniaux.
- Diminution des produits phyto, au bénéfice d'une fertilisation foliaire et sursemis. Recherche constante d'amélioration pour diminuer l'utilisation des phytos, tout en gardant une qualité de jeu optimale sur le terrain (départs, fairways, greens, zones d'entraînement) soit 22% de la superficie totale du golf). La pratique de la fertilisation foliaire sur les greens (qui consiste à renforcer la cellule de la plante, de façon naturelle), permet de diviser par 2 l'utilisation de produits phyto par rapport à un entretien classique. Les greens étant les zones qui demandent le plus d'entretien, même s'ils ne représentent que
- 2 zones de haies créées.
- 2 zones de friches à régénération spontanée créées.
- Respect des oiseaux nicheurs dans les bâtiments anciens servant de hangars et ateliers.
- Traitement de la renouée du Japon (espèce envahissante).
- Gestion de l'eau vertueuse pour l'arrosage du golf (REUT, eaux de drainage et récupération des eaux de toiture, pas de pompage direct dans la nappe phréatique, ni dans le milieu naturel, ni eau de ville). Eco arrosage grâce à une automatisation et un logiciel dernière génération.
- La durée de vie des machines d'entretien est optimisée : Achat de machines d'occasion de préférence. Réparation sur place, par un mécanicien à domicile. Revente des machines à d'autres golfs quand nous les renouvelons. En fin de vie : désossage des machines et valorisation des métaux et autres matériaux.
- Gestion des déchets dans l'entreprise, notamment les contenants chimiques, les papiers et cartons (presse à cartons, ballots évacués en déchetterie), les déchets verts (déchets de tonte laissés sur place).
- Limitation de l'éclairage au strict nécessaire (uniquement sécurité aux abords du clubhouse, lumière dirigée vers le bas)
- Calcul du Bilan carbone pour cibler nos actions. Nous prévoyons de recalculer le bilan tous les 4 ans.
- Achat de tondeuses hybrides pour les greens (zones les plus tondues) pour réduire la consommation de gazoil.
- Communication forte vers le grand public, pour sensibiliser notre engagement. Changement des mentalités nécessaire pour accepter un parcours plus « naturel » au moins dans ses abords (roughs non fauchés, essences naturelles, insectes, couleur non uniforme sur le terrain pour une même qualité de rouler, tri des déchets, réduction des

bouteilles plastiques, zéro mégot par terre).

- Vente de gourdes et boîtes à Mégots au ProShop

Communication sur le site internet : <https://www.merigniesgolf.com/green-keeping/>

Et rubrique "L'écolo-golfeur" dans chaque newsletter mensuelle :

<https://www.merigniesgolf.com/gratte-lapin-120>

Résultats : 196 espèces de faune et flore recensés par le GON en 2018, dont certaines sur la liste des espèces rares.

## 2 - Cartographie de vos dépendances à la biodiversité

### a. Dans quelle mesure votre entreprise est-elle dépendante des services écosystémiques fournis par la biodiversité ?

service d'approvisionnement :

L'eau d'irrigation est exclusivement de l'eau impropre à la consommation humaine. Les bassins de stockage (80 000 m<sup>3</sup>) récupèrent les eaux de drainage, de pluie, de ruissellement des toitures ainsi que des eaux recyclées et épurées d'une usine voisine. Aucune eau n'est pompée dans la nappe phréatique, ni dans le milieu naturel. Aucune eau de ville n'est utilisée pour l'arrosage.

Le golf bénéficie de 140ha d'espace enherbé. Cette espace est une source de bien-être pour les golfeurs.

Le golf consomme des engrais et fertilisants naturels. Des semences sont utilisées pour des sursemis chaque année. Les bureaux du golf et club house consomment du papier et un peu d'eau potable. Intérêt du traitement des déchets cartons et papier en aval (presse à carton, et balles de cartons déposées en déchetterie municipale).

Service de Régulation :

Le golf bénéficie de 140ha d'espace enherbé. Cette espace est un puit de carbone et de fraîcheur pour le territoire. La surface engazonnée fait office de filtre des eaux de pluie vers la nappe phréatique. Les plantations d'arbres (70000) ralentissent l'érosion.

La biodiversité concoure au maintien et développement de cet écosystème.

Service Culturel

100% des clients (golfeurs) dépendent de la nature, de l'étendue engazonnée du golf et de ses abords. Aspect sportif et visuel, "grand air". Sport, tourisme, santé mentale (socialisation importante). Image positif du golf vis-à-vis de ses parties prenantes.

### b. Indiquez ici où se situent ces dépendances au sein de votre chaîne de valeur ?

Amont : Fabrication des engrais et fertilisants. Graines pour sursemis. Carburant (hydrocarbures) pour les engins d'entretien.

In Situ : Espace enherbé pour le bien-être des golfeurs. Consommation de papier et carton. Eau potable au Club House.

En aval : Traitement des déchets (Cartons, papier, contenants de produits chimiques) et des eaux usées (club house).

### 3 - Analyse de l'impact de vos activités sur la biodiversité

Les activités humaines participent à la dégradation de l'état de la biodiversité sur terre. L'objectif ici est de comprendre dans quelle mesure vos activités sont susceptibles de participer aux facteurs d'érosion de la biodiversité. Le rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de l'IPBES (Plateforme scientifique mondiale sur la biodiversité) publié en mai 2019 identifie et classe les cinq facteurs directs de changement qui affectent la biodiversité et qui ont les plus forts impacts à l'échelle mondiale. Les facteurs responsables sont, dans l'ordre : (1) les changements d'usage des terres et de la mer ; (2) l'exploitation directe de certains organismes ; (3) le changement climatique ; (4) les pollutions et (5) les espèces exotiques envahissantes.

Accédez ici au :

-Résumé à l'intention des décideurs :

[https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/resume-IPBES\\_fr.pdf](https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/resume-IPBES_fr.pdf)

-Bilan 2019 de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) : [http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/sites/default/files/bilan\\_2019\\_onb.pdf](http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/sites/default/files/bilan_2019_onb.pdf)

Pour mieux comprendre les facteurs d'érosion et les attentes sur votre réponse aux questions suivantes, référez-vous au Guide pour l'action.

#### **Décrivez ici les impacts et pressions des activités de votre entreprise sur la biodiversité**

1) Le changement d'usage du lieu n'a pas d'impact négatif sur la biodiversité. Au contraire, le golf étant une reconversion d'une exploitation agricole (travaux de 2005 à 2014, ouverture en 2008), l'étude Golf et Biodiversité (voir plus haut) a prouvé que la biodiversité est beaucoup plus riche (196 espèces de faune et flore recensées) que lors de l'activité agricole (environ 10 espèces que la même superficie de champ de blé en agriculture traditionnelle ?).

Il n'y a pas encore assez de haies.

Les bâtiments sont relativement neufs et lisses, manquent de cavités pour le logement de petites espèces sauvages et leur reproduction.

2) Pas d'exploitation directe de certains organismes sur le golf, cependant la tonte du gazon affecte la biodiversité qui s'y trouve. (40% de la surface du golf est très régulièrement tondu).

3) Changement climatique : L'activité golf a un bilan carbone annuel de 733tCO<sub>2</sub> (année de référence 2019), ce qui a un impact sur l'effet de serre et le réchauffement climatique (postes d'émission principaux : déplacement des golfeurs depuis leurs domiciles en véhicules thermiques, renouvellement des machines d'entretien, émissions des tondeuses et autres engins, vente de textile et matériel de golf, épandage d'engrais, remise des prix : cadeaux et cocktails)

4) Pollutions : Activités des tondeuses et autres engins. Produits phytos (même si leur utilisation est raisonnée). Utilisation de bouteilles plastiques par les golfeurs, mégots jetés par terre.

5) Les espèces exotiques envahissantes : La renouée du Japon, comme ailleurs, tente de s'implanter de plus en plus (son implantation est indépendante de notre volonté).

Le points 2, 3 et 4 sont estimés avoir un impact négatif moyen sur la biodiversité.

## **4-Contributions positives de vos activités sur la biodiversité**

**Décrivez ici dans quelle mesure vos activités contribuent positivement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité**

Voir question 1 :

Plantation de 70000 arbres et arbustes depuis 14 ans. 5 ha de plans d'eau. Des fascines de plantes hélophytes sur les 1200 mètres de berges des étangs.

10 000 mètres linéaires de fossés curés selon un plan phasé sur 5 ans.

Corridors de circulation des espèces.

Gestion différenciée du site.

10 nichoirs à oiseaux, Quelques uns sont rajoutés chaque année.

Broyage des « roughs » seulement une fois par an, après les périodes de nidification.

8 ruches.

Tas de bois morts et résidus de branchage systématiquement broyé et laissés en paillis aux pieds des massifs.

Diminution des produits phyto.

Gestion des déchets, notamment les contenants chimiques, les papiers et cartons, les déchets verts (déchets de tonte laissés sur place).

Limitation de l'éclairage au strict nécessaire (uniquement sécurité aux abords du club house, lumière dirigée vers le bas).

Calcul du Bilan carbone. Nous prévoyons de recalculer le bilan tous les 4 ans.

Ces points sont sensés avoir un impact positif assez fort sur la biodiversité.

## **5 - Résumé synthétique**

Cette cartographie vous permettra de proposer un périmètre de plan d'actions individuel qui soit cohérent au regard de votre état des lieux.

Si vous avez déjà réalisé cette cartographie ou un diagnostic biodiversité, vous pouvez directement le télécharger ci-dessous si vous le souhaitez.

## **Au regard des éléments décrits ci-dessus, quels sont selon vous les enjeux prioritaires de votre entreprise du point de vue de la biodiversité ?**

Par ordre de priorité :

### **OPERATIONNEL :**

Risques : Baisse de la biodiversité due au changement climatique. Augmentation du tarif des intrants et semences.

Opportunités : Contribution à l'augmentation de la biodiversité locale. Large surface engazonnée, puit de carbone et de fraîcheur. Equilibre de l'écosystème du lieu, lutte contre l'érosion. Beauté du parcours et bien-être des golfeurs. Image positive du golf. Economie liées à la raréfaction de tontes et la diminution des intrants.

### **RÉPUTATION ET IMAGE :**

Risques : Pression des golfeurs, des habitants voisins, de la société civile.

Le golf n'a pas défini clairement sa raison d'être.

Opportunités : Image du golf valorisée par la biodiversité en hausse sur les sites.

Fidélisation des clients et attractivité pour une clientèle en recherche d'authenticité et de grand air. Différenciation par rapport à d'autres activités sportives en salle ou sur terrain artificialisé. Attractivité pour des partenariats.

Fierté des collaborateurs, projet fédérateur.

### **FINANCEMENT :**

Opportunités : accès à des financements intégrant des critères environnementaux

### **MARCHÉ ET PRODUITS :**

Risques : Moindre qualité du parcours et des conditions de jeu si on diminue la fréquence de tonte et la quantité de traitements, donc diminution du nombre de golfeurs.

Opportunités : Intégration de la biodiversité dans la présentation du golf, l'observation de la biodiversité venant enrichir la pratique du golf.

### **RÉGLEMENTATION ET JURIDIQUE :**

Risque : interdiction des produits phytos (2025 ?) et diminution de la qualité de jeu si pas de produits naturels alternatifs trouvés.

Opportunités : Pression sur les fabricants d'intrants pour développer des produits plus respectueux de la biodiversité. Anticiper les réglementations futures, de toute évidence plus strictes.

## **Décrivez ici la méthode employée pour réaliser votre état des lieux**

En 2018, l'étude "Golf et Biodiversité", proposée par la FFGolf et le Museum National d'Histoire Naturelle, a été confiée au Gon et au Cabinet Cheroutre.

Cette étude a, suivant une méthodologie précise, recensé 196 espèces de Faune et Flore, dont quelques unes sur la liste des espèces rares.

Cette étude a débouché sur l'obtention du niveau Argent du label (Mérignies Golf a été un des 4 premiers golfs à être labellisé argent).

Cette étude propose des pistes d'amélioration (aménagement écologiques, gestion des espaces, exploitation cohérente du site avec les enjeux écologiques, suivi écologique du site, sensibilisation et formation du personnel et des usagers).

Report, chaque année, des quantités de produits phyto, engrais et semences achetées.

Discussion approfondie avec les salariés concernés, notamment le chef des jardiniers.

## **PARTIE C / PLAN D' ACTIONS INDIVIDUEL VOLONTAIRE**

### **Objectif :**

Le plan d'actions individuel volontaire distingue :

- les actions ayant un lien direct avec l'activité de votre entreprise (son cœur de métier) et ayant un impact significatif sur la biodiversité (cf. C /2);
- des actions complémentaires qui, si elles n'ont pas un lien direct avec l'activité de votre entreprise, contribuent à la préservation de la biodiversité et renforcent les capacités de votre entreprise à prendre en charge la biodiversité (cf. C /3).

Le plan d'actions doit comprendre au moins deux actions, dont une qui concerne le métier de l'entreprise (cf. C / 2).

Les actions proposées doivent respecter les critères SMART (Spécifique, Mesurable, Additionnel et pertinent, Réaliste, et Temporellement encadré). Elles doivent être cohérentes du point de vue des enjeux et du périmètre d'action identifiés dans les étapes précédentes.

Le plan d'actions individuel concerne exclusivement les actions menées à titre volontaire. Les actions concernant la mise en œuvre d'obligations réglementaires ne seront pas prises en compte.

Retrouvez dans le Guide pour l'action toutes les informations nécessaires pour vous accompagner dans la formulation de vos engagements.

En amont de la description de vos actions, quelques éléments de cadrage général sont demandés (cf. C /1).

### **C / 1 : Cadre général du plan d'actions volontaire**

#### **1 - Périmètre concerné par le plan d'actions**

Périmètre :

- Zone géographique : L'étendu du golf, ses 140h, sur la commune de Mérignies.
- Activité : L'entretien du terrain de golf, l'enseignement et la pratique du golf.
- Personnes impliquées, par ordre d'importance : Les salariés de Mérignies Golf : Les jardiniers en premier plan, le service communication pour informer et sensibiliser les golfeurs des golfeurs, les enseignants et hôtes d'accueil pour sensibiliser au respect de la biodiversité en place. Les golfeurs, pour le respect de cette biodiversité.

#### **2 - Pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions**

Collaboration étroite entre la responsable du plan d'action (Béatrice Gaulier, responsable communication), le directeur du golf, Emmanuel Gaulier, le directeur général, Hugues Vanbremeersch, et le green keeper (jardinier en chef), Philippe Burgeat.

Concertation sur les actions à mettre en œuvre, sachant que bon nombre d'actions s'inscrivent dans une continuité amorcée depuis plusieurs années. la concertation est nécessaire, car les choix pour favoriser la biodiversité peuvent impacter la qualité du parcours pour le jeu des golfeurs, et vice versa.

Mise en œuvre : explications et consignes dispensées par Philippe Burgeat aux 10 jardiniers.

Communication envers les golfeurs par affichage et newsletter mensuelle (Béatrice Gaulier).

### **3 - Stratégie d'amélioration continue du plan d'actions ?**

Les personnes citées ci-dessus se croisent très régulièrement, et font le point à chaque nouvelle période de l'année, les saisons et la météo guidant le planning d'entretien du golf.

Il sera fait un point à date, tous les ans, pour revoir les points d'engagement, un par an, et évaluer s'ils ont été mis en place, ou en partie, ou pas du tout. Cette évaluation sera chiffré, dès que des indicateurs le permettront.

Chaque année, le plan pourra éventuellement être adapté aux exigences économiques ou météorologiques, et les moyens pourront être revus, pour pouvoir, autant que possible, réaliser les actions prévues.

### **4 - Indiquez la durée totale prévue de mise en œuvre de votre plan d'actions ?**

4

### **5 - Implication des parties prenantes dans la construction du plan d'actions ?**

Par ordre d'importance :

Parties prenantes internes :

- La direction et les salariés de l'entreprise (jardiniers, service communication, hôtes d'accueil)

Parties prenantes externes :

- Les clients : les Golfeurs
- La Fédération Française de golf
- Les collectivités territoriales
- L'OFB,
- Le grand public, notamment les habitants de Mérignies et communauté de communes.
- Les fournisseurs d'intrants et leurs départements de recherche
- Les autres golfs, notamment ceux de la région avec qui nous avons de fréquents échanges
- Les associations de défense de la nature.
- Les pouvoirs publics

## **6 - Contribution aux politiques publiques de biodiversité ?**

Le golf participe à une préservation d'un espace naturel, dont les 3/4 sont laissés dans un état quasi sauvage, luttant ainsi contre l'artificialisation des sols.

Notre plan d'action permettant le développement d'une biodiversité déjà bien présente sur le golf (qui a reconquis le site, depuis la conversion de l'exploitation agricole en golf, entre 2005 et 2014), contribue à la richesse de la biodiversité locale.

Ces actions permettent de s'inscrire directement dans les ODD 14 et 15, mais aussi dans les ODD 3, 6, 8, 9, 11, 12, 13 et 17.

L'étude menée pour l'obtention du label Argent au programme Golf et Biodiversité de la FFGolf et du MNHN a permis de faire l'inventaire des espèces présentes en 2018, ce qui renseigne et enrichit le reporting des espèces sur le territoire, et sur les golfs français.

Notre engagement sensibilise les salariés, les golfeurs, les voisins, les autres entreprises et services publics du territoire, les autres golfs, (toutes les parties prenantes) et permet une prise de conscience, petit à petit, qui peut amener d'autres acteurs, particuliers, institutions ou entreprises, à mener des actions eux-mêmes en faveur de la biodiversité. L'effet "boule de neige" n'est pas négligeable.

Notre communication permet de valoriser et développer les connaissances sur la biodiversité.

Nos exigences en fertilisants plus respectueux de l'environnement impose une pression aux fabricants.

### **Intitulé de l'action ?**

Alternative aux produits phytosanitaires pharmaceutiques. Fertilisation foliaire, sursemis et actions mécaniques.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Certes, cette action ne remplit pas l'exigence A (Additionnel et pertinent) de la cible SMART, car elle n'apporte rien d'additionnel, nous la pratiquons depuis plusieurs années, mais la continuité de certaines de nos actions actuelles demande un engagement permanent, que nous pourrions être tentés de "mettre en veille" à certains moments.

La continuité de certaines actions est en soi un effort permanent, et c'est pour cela que nous voulons la mettre en action N°1. C'est aussi l'action en faveur de la transition écologique qui demande le plus d'engagement, pour renouveler un budget constant et important.

Une vérification à chaque fin d'année, point par point, pendant les 4 années, nous permettra de rester vigilants.

Pour l'instant il n'est pas encore possible d'avoir la qualité de terrain exigée par le jeu de golf sans l'utilisation de produits phytosanitaires, mais ces actions vertueuses permettent de diminuer au moins par 5 leur utilisation. A noter que ces zones traitées ne représentent que 25% de la superficie du golf, le reste est laissé à l'état naturel.

La loi Labbé nous oblige à passer à zéro produits phytosanitaires pharmaceutiques d'une liste bien définie en 2025. Cette action nous prépare à cette transition incontournable.

### **Finalité de l'action ?**

Permettre à la biodiversité de s'implanter toujours plus sur le golf, dans la dynamique déjà amorcée depuis la création du golf.

La fertilisation foliaire est une fertilisation liquide, à base de produits écologiques, pour renforcer la cellule et les défenses de la plante, et ainsi éviter l'utilisation de produits phytosanitaires curatifs, non naturels, qui détruisent une partie de la biodiversité.

Nous avons aussi développer des actions mécaniques (verticutting, aération à lames profondes, gradén) qui permettent au gazon d'être plus résistant au maladie. Toujours dans un but préventif, pour diminuer les traitements.

Les sur-semis sont une action qui va dans le même sens : ressemer chaque année les graminées que nous voulons garder sur certaines zones de jeu, plutôt que traiter les espèces naturellement envahissantes.

Un nouveau comptage des espèces de Faune et Flore présentes sur le site pourra valider cette dynamique.

Regarder fin 2025 si nous avons continué toutes les actions citées au point 3.1

### **Description de l'action ?**

Moyens humains : mobilisation presque permanente des 9 jardiniers pour continuer toute les actions et en particulier la fertilisation foliaire et les actions mécaniques.

Service communication, interne et externe, pour sensibiliser les salariés et les golfeurs à la biodiversité et à sa préservation.

Vigilance de tous, salariés et golfeurs, pour le tri des déchets.

Coût pour favoriser la fertilisation foliaire : Environ 10000€ de produits naturels pour renforcement du végétal et semences en plus (vs tout phyto) et environ 60000 € de main d'œuvre en plus car la fertilisation foliaire demande une grande régularité et un passage tous les 15 jours (difficile à estimer, à 20% près) soit 15% de coût en plus pour l'entretien annuel du parcours (en grande partie des greens), pour diminuer de 50% l'usage de phyto. Soit au total environ 70000€/an.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires contribuant directement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité

### **Intitulé de l'action ?**

Planter 500 arbres et arbustes par an, en essences locales.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier, chaque fin d'année, pendant les 4 ans, que nous avons bien acheté et planté le nombre d'arbres et arbustes prévus.

Vérifier que ces essences correspondent au patrimoine naturel et historique local.

### **Finalité de l'action ?**

Augmenter encore directement la flore sur le golf (quantité et variété), en respectant les essences locales.

L'augmentation de flore augmente les lieux d'habitat pour la faune.

### **Description de l'action ?**

Achat des arbres et arbustes (respect des essences locales, de la pertinence des implantations, de la bonne période pour l'implantation).

Plantation par les jardiniers salariés du golf.

Coût 7500€ d'arbres + 10000€ de main d'œuvre : soit environ 17500€/an

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires contribuant directement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité

### **Intitulé de l'action ?**

Augmentation du nombre de tas de bois morts.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier, à chaque fin d'année en où nous en sommes des 3 tas de bois prévus sur chaque trou.

Planning : 1 tas supplémentaire à fin 2022, les deux autres à fin 2023.

Cette action a été mise dans les actions liées à notre cœur de métier, car ces tas proviennent de l'entretien du golf, c'est une nouvelle façon de penser cet entretien, et ils seront visibles depuis le parcours de golf. C'est une évolution de mentalité "en marche" : les golfeurs doivent accepter que le parcours soit plus "nature" et réfléchit comme un réservoir de biodiversité, notamment dans les "roughs", autour du terrain de jeu, et non plus comme un espace artificiellement "manucuré". Beaucoup de golfeurs suivent et apprécient ce changement.

### **Finalité de l'action ?**

Augmenter les possibilités de micro-habitat sur le golf.

Augmentation de la faune.

### **Description de l'action ?**

Implantation de 3 tas de bois morts en plus de ceux déjà existants, près des trous suivants : 2 et 3 parcours Val de Marque, 5 parcours La Valutte, et entre 1 et 9 La Valutte.

Ces tas seront disposés par les jardiniers salariés du golf, sur la périphérie des zones de jeu. Ces tas seront imposants, de l'ordre de 3 m<sup>3</sup> pour chacun au moins.

Ils seront constitués au fur et à mesure des travaux d'élagage ou débroussaillage.

Ils peuvent être implantés assez rapidement, même si ce plan se donne 4 ans.

Pas de surcoût.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires contribuant directement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité

### **Intitulé de l'action ?**

Création d'une longue haie au bout du parcours Rupilly.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier l'implantation de cette haie avant fin 2022.

### **Finalité de l'action ?**

Augmenter encore directement la flore sur le golf (quantité et variété), en respectant les essences locales.

Les haies sont un habitat privilégié pour bon nombre d'oiseaux.

Augmentation de la faune sur le golf.

Enrichissement de la trame verte (corridor de circulation des espèces animales).

Cette action a été mise dans les actions liées au cœur de métier, car la haie fera partie du visuel du golf, elle sera juste derrière les trous 3 et départ 4 du parcours Rupilly.

La végétation fait partie intégrante du parcours de golf, elle en est un obstacle naturelle, elle rentre dans les règles de jeu locales du parcours.

### **Description de l'action ?**

Achat des arbustes (respect des essences locales, de la bonne période pour l'implantation).

Plantation par les jardiniers salariés du golf d'une haie d'environ 300 mètres, au bout des trous 3 et 4 du parcours Rupilly

La haie peut être implantée assez rapidement, même si ce plan se donne 4 ans.

Coût : 300€ de végétaux. 1000€ de main d'œuvre : environ 1300 €.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires contribuant directement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité

### **Intitulé de l'action ?**

Réduction de la quantité d'engrais épandus sur le golf

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Regarder la quantité d'engrais achetée chaque année.

Diminution de 10% à fin 2024.

### **Finalité de l'action ?**

Préservation de l'habitat de la faune locale (moins de produits chimiques et naturels ajoutés).

Baisse de l'empreinte carbone due à la fabrication des engrais.

Baisse des GES émis lors de l'épandage d'engrais (réactions chimiques des produits + gasoil des engins utilisés). Notre bilan carbone (année 2019) a démontré que les épandages d'engrais provoquent une émanation de protoxyde d'azote, qui représentent plus de 4% de nos émissions totales scopes 1, 2 et 3.. (19% des scopes 1 et 2).

### **Description de l'action ?**

Cette diminution peut paraître faible, mais l'équilibre entre toutes les actions d'entretien du golf est fragile à tenir : Si nous diminuons trop la quantité d'engrais, le terrain sera clairsemé, les graminées et autres plantes non désirées seront plus nombreuses, et pour la qualité du jeu nous serons obligés de les traiter ou de sursemer.

Une diminution de 10% va déjà réclamer beaucoup de réflexion pour faire évoluer cet équilibre, sachant que nous pratiquons déjà un entretien raisonné. Coût constant, environ, car il y a une hausse des prix des engrais.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Achat de 4 tondeuses hybrides en plus.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Avoir acheté 2 tondeuses à fin 2023, et encore 2 avant fin 2024.

### **Finalité de l'action ?**

Baisser notre empreinte carbone, en réduisant notre consommation de gasoil.

Améliorer la qualité de l'air sur les parcours.

### **Description de l'action ?**

Achat de 4 tondeuses hybrides pour les tontes des départs (représentant 2,5ha sur le golf, mais ces zones stratégiques pour les golfeurs sont fréquemment tondues).

Les anciennes tondeuses seront revendues à d'autres golf, ou, si trop vieilles, désossées pour que leurs matériaux soient recyclés et valorisés.

A noter que les tondeuses éclectiques ou hybrides ont aussi une empreinte carbone non négligeable, et que parfois il est moins impactant de faire durer encore une ancienne tondeuse thermique que de renouveler tout le parc machine.

Coût : Surcoût de 7500 € environ par machine par rapport à l'achat d'une tondeuse neuve traditionnelle : Soit environ 30000€

A noter : des tondeuses hybrides sont déjà utilisées depuis 2-3 ans pour tondre les greens, les zones les plus tondues des parcours.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Installer ces 4 bornes avant fin 2022.

### **Finalité de l'action ?**

Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf, pour inciter les golfeurs à l'utilisation de véhicule électrique. Encourager également le covoiturage et la pratique du vélo.

Réduction de notre empreinte carbone, et donc de notre impact négatif indirect sur la biodiversité.

Nous avons préféré dissocier cette action de la précédente, car même si la finalité est identique (réduire l'utilisation de combustible d'origine fossile), la mise en œuvre est très différente, et à destination d'utilisateurs différents : les jardiniers en interne et les golfeurs et autres publics.

### **Description de l'action ?**

Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf, pour inciter les golfeurs à l'utilisation de véhicule électrique.

Achat et installation de ces bornes par une société spécialisée, après avoir lancé une consultation. Compter environ 5000€ par borne, avec la pose, subvention déduite.

Encourager également le covoiturage et la pratique du vélo par une communication incitative, et un groupe Facebook (covoiturage).

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Proposer un textile plus responsable au ProShop

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier, à partir de 2023, si le textile proposé a bien évolué, et dans quelles proportions (10% des ventes ?).

### **Finalité de l'action ?**

Proposer dans le Proshop des premières références fabriquées en Europe, et idéalement en France ou en Belgique (par rapport à Mérignies Golf, les villes belges sont souvent plus proches que les villes françaises). Le gain d'émissions de GES est difficile à quantifier, mais cela a aussi un effet bénéfique sur l'économie locale ainsi que le maintien ou la relocalisation de savoir-faire textiles. D'ici 2025 nous pourrions espérer 10% au moins du textile proposé répondant à ces critères.

### **Description de l'action ?**

Interroger les fournisseurs habituels de textile golf (Inesis, Footjoy...) sur leurs gammes de produits responsables, ou sur leur intention d'en développer. Commander ces produits, les promouvoir auprès de nos clients. A priori pas de coût supplémentaire, mais d'autres habitudes et d'autres filières d'approvisionnement à mettre en place.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Proposer des remises des prix des compétitions de golf plus responsables.

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Fin 2021, fin 2023 et fin 2025, calculer le prix des lots offerts aux remises des prix, et calculer le pourcentage de lots suivant ces catégories :

- Boisson
- Nourriture
- Lots venant d'entreprises locales et responsables
- Autres lots

Voir l'évolution du total et des catégories.

- Essayer de réduire la 4ème catégorie (Autres lots de 20% tous les 2 ans).
- Essayer de réduire le prix total des lots de 10% tous les 2 ans.

### **Finalité de l'action ?**

Diminuer notre empreinte carbone.

Organiser des remises des prix, lors des compétitions de golf, qui aient moins d'impact carbone :

- Moins de lots
- Des lots plus responsables (entreprises locales et plus responsables)
- Plus de lots en nourriture ou boissons, moins impactantes.

### **Description de l'action ?**

En janvier et février de chaque année, nous prenons RDV avec les partenaires pour leur proposer de doter les compétitions. les impliquer en leur demandant d'où viennent les lots proposés, et en réfléchissant avec eux à des lots moins impactants.

Si besoin, trouver de nouveaux partenaires qui répondent mieux à ces exigences, et se départir d'autres qui ne répondraient pas à nos demandes.

La diminution de lots lors des remises des prix des compétitions va être difficile à faire admettre aux golfeurs, qui, comme beaucoup, aiment les cadeaux, même si ceux-ci ne leur sont pas utiles. C'est un changement de mentalité qui va être délicat à mener, mais nous devons nous y atteler.

Les jeunes générations sont souvent plus réticentes à accumuler des biens inutiles, et nous comptons aussi sur cette évolution des mentalités.

Pas de coût spécifique pour l'entreprise, les lots étant généralement offerts par les sponsors.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Installation de poubelles à tri sélectif aux abords du Club House pour les golfeurs et visiteurs

### **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier chaque année si ces poubelles ont été installées.

5 objectifs SMART facilement identifiables.

### **Finalité de l'action ?**

Tri sélectif des déchets recyclables aux abords du club house par les golfeurs et visiteurs.

Diminution de la pollution, notamment celle des bouteilles plastiques, malheureusement encore nombreuses à être utilisées par les golfeurs.

### **Description de l'action ?**

Consultation de fabricants de poubelles à tri sélectif, dès l'hiver 2021/2022.

Achat de 5 poubelles, principalement "jaunes" pour le tri des plastiques et cartons.

Installation de ces poubelles par les jardiniers salariés du golf.

Campagne de communication, par newsletter et Facebook, pour inciter les golfeurs et visiteurs à bien trier leurs déchets.

Coût estimé : 5 poubelles à 400€ plus main d'œuvre : 3000€

A noter que nous trions déjà les déchets plastiques et papier en interne (presse à carton et évacuation de des balles de cartons en déchèterie municipale).

Un container pour le verre est depuis longtemps sur le parking.

Nous vendons aussi des gourdes au Proshop. des campagnes ont déjà été faites pour l'utilisation de gourdes plutôt que bouteilles plastiques, notamment lors de l'Open de France Paragolf en septembre 2021, événement labellisé Développement Durable Argent par le CNOSF.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions volontaires pour la diminution des impacts de vos activités

### **Intitulé de l'action ?**

Définir la raison d'être de l'entreprise

## **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Ecrire et publier la raison d'être de l'entreprise, de façon claire et précise, d'ici fin 2022.  
5 objectifs SMART facilement identifiables.

### **Finalité de l'action ?**

Afficher clairement la raison d'être de l'entreprise.

L'entreprise a depuis toujours des valeurs qu'elle affiche publiquement :

- Qualité optimale du terrain
- Ouverture à tous
- Développement de la biodiversité, respect de l'environnement au maximum.

L'entreprise a écrit une charte environnementale, qu'elle revoit chaque année :

<https://www.merigniesgolf.com/wp-content/uploads/2021/05/Charte-environnementale-Merignies-Golf-mai-2021.pdf>

mais la raison d'être en tant que telle n'a jamais été écrite clairement.

### **Description de l'action ?**

Il faut reprendre la charte environnementale de Mérignies Golf.

Il faut prendre en compte la vision de la Fédération Française de Golf.

Il faut sensibiliser les collaborateurs à l'utilité d'écrire cette raison d'être.

Il faut ensuite réfléchir collectivement sur l'identité de l'entreprise, recueillir les propositions et définir cette raison d'être.

### **Nature de l'action proposée ?**

Actions de sensibilisation ou de communication sur la préservation de la biodiversité

### **Intitulé de l'action ?**

Implanter 10 nichoirs supplémentaires

## **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Vérifier si les 10 nichoirs ont été implantés à fin 2023.

### **Description de l'action ?**

Achat des nichoirs, suivant le type d'oiseaux susceptible de nicher à ces endroits.

Installation par les jardiniers salariés du golf

Implémentation exigeante : soleil le matin et ombre l'après-midi, ventilation, abrité de la pluie...

Les nichoirs peuvent être implantés assez rapidement, même si ce plan se donne 4 ans.

Coût : Environ 500 € pour les 10 nichoirs et la pose

### **Finalité de l'action ?**

Implanter 10 nichoirs sur les bâtiments de maintenance.

Ces bâtiments anciens sont déjà un refuge pour beaucoup d'oiseaux. Les nids à l'intérieur sont nombreux et ils sont respectés.

Implanter des nichoirs à l'extérieur permettra à d'autres variétés d'oiseaux de s'installer.

Augmentation de la faune sur le golf.

### **Nature de l'action proposée ?**

Autres

### **Intitulé de l'action ?**

Participer à la Transition Ecologique de toute la filière Golf, par un engagement humain national.

## **Indicateurs de suivi de l'action et objectifs SMART associés ?**

Faire le point, à la fin du mandat de la liste actuelle de la FFGolf, en décembre 2024, les avancées concrètes initiées par Béatrice Gaulier, ou auxquelles elle a fortement contribué.

## **Finalité de l'action ?**

Des actions communes peuvent être menées par tous les golfs de France (proposées, car chaque golf est indépendant dans sa gestion, ou imposées par exemple par la loi Labbé et les lois sur l'eau).

Il est important que les bonnes pratiques des uns aident les autres à s'engager dans leur transition écologique.

Béatrice Gaulier, salariée de Mérignies Golf, fait partie du comité directeur de la FFGolf depuis décembre 2020, à la demande de Pascal Grizot, président. Engagement bénévole, supporté par le golf, pendant ses heures de travail.

Il a été demandé à Béatrice de piloter un groupe de travail "Eco-Innovation", qui se penche sur les sujets suivants :

- Décryptage des labels et programmes DD intéressants pour les golfs
- Climat et bilan carbone
- Déchets, RSE/RSO et reporting Data
- Constitution d'une "caisse à outils" en ligne, d'échange de bonnes pratiques entre les golfs français.

## **Description de l'action ?**

Béatrice passe entre 2 et 4 jours par mois, au total, à avoir mis en place ce groupe (qui regroupe aujourd'hui 8 représentants de golfs avancés dans leur TE, 2 permanents de la FFGolf à la TE et la vice-présidente de la FFGolf à la TE, Sylvianne Villaudière). Elle assiste aussi au Comité Stratégique de la Transition Ecologique, chaque mois, pour coordonner ses actions avec les autres groupes de travail (Eau, Terrain/phyto, Biodiversité).

Elle est aussi membre de la commission environnement du GEGF (Syndicat des gérants et propriétaires de golfs commerciaux).

Coût : 2 à 4 journées de travail d'une salariée cadre.

## **Nature de l'action proposée ?**

Actions de recherche et développement

## **PARTIE D / Résumé du plan d'action**

## Résumé de votre plan d'action ?

Engagements de Mérignies Golf sur de nouvelles actions d'ici 2025 (tarifs hors taxes), dans le but de développer la biodiversité sur le site, et de réduire notre dépendance aux ressources naturelles et notre empreinte carbone :

- Permettre à la biodiversité de s'implanter toujours plus sur le golf, dans la dynamique déjà amorcée depuis la création du golf, et dans la continuité de l'engagement avec le programme Golf et Biodiversité proposé la FFGolf et le MNHN. (respect de la flore et des habitats naturels de la faune, fertilisation foliaire et opérations mécaniques pour diminuer les phytos de 50% sur les greens et les fairways, 78% de la superficie du golf à l'état presque sauvage avec une fauche au maximum 1 fois par an, communication forte en interne et vis-à-vis des golfeurs).

- Planter 500 arbres et arbustes par an.

- Implantation de tas de bois morts en plus près des trous suivants : 2 et 3 parcours Val de Marque, 5 parcours La Valutte, et entre 1 et 9 La Valutte. Pas de coût direct.

- Créer une haie de 300 mètres. 3 et 4 de Rupilly.

- Planter 10 nichoirs sur les bâtiments de maintenance (implémentation exigeante : soleil le matin et ombre l'après-midi, ventilation, abrité de la pluie)

- Réduction de 5% des engrais sur les roughs (75% de la superficie totale du golf).

- Achat de 4 tondeuses hybrides pour les tontes des départs.

- Réflexion permanente sur l'utilisation des phytos, engrais, produits naturels pour fertilisation foliaire et sur l'équilibre minutieux à optimiser.

Pour réduire le bilan carbone (et favoriser, indirectement, la biodiversité) :

- Installation de 4 bornes pour véhicules électriques sur le parking du golf, pour inciter les golfeurs à l'utilisation de véhicule électrique. Encourager le covoiturage et la pratique du vélo.

- Au Proshop : proposer des références fabriquées en Europe, de préférence France ou Belgique, et si possible biologique.

- Favoriser les lots de nourriture ou de boissons, à l'impact environnemental moindre, et des lots locaux, lors des remises des prix. Réfléchir à plus de sobriété des remises des prix.

Pour réduire le bilan carbone et la pollution :

- Installation de poubelles à tri sélectif aux abords du Club House pour les golfeurs et visiteurs.

Définir la « raison d'être » de l'entreprise.

Engagement d'une salariées de Mérignies Golf au niveau national pour la Transition Ecologique de toute la filière.

Cela aura un coût total sur les 4 ans de plus de 400000 € (soit environ 10% du CA).

## Citation ?

Pour la sauvegarde de notre planète, comme pour la sauvegarde de nos activités économiques, la transition écologique n'est plus une option.

## Messagerie

**Email automatique, jeudi 28 octobre 2021 17h35**

[Votre dossier n° 3442485 a bien été déposé (Entreprises engagées pour la nature - act4nature France / Etape 2 : Formaliser le plan d'actions individuel volontaire)] Bonjour, Votre dossier n° 3442485 a bien été déposé. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications. Votre dossier sera instruit dans un délai d'un mois sur la base des 3 critères de recevabilité à consulter : ici. Bonne journée, L'équipe "Entreprises engagées pour la nature-act4nature France"